

Article 21 du Règlement

d'abandonner le service de VIA Rail entre Vancouver, Edmonton, Saskatoon et Winnipeg. Le ministre a maintenant dû revenir sur ses positions et il a annoncé qu'il reconsidérerait sa politique.

Un autre exemple flagrant d'insensibilité est l'imposition de la clôture dans le cas du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, projet de loi qui va à l'encontre du désir de tous les producteurs de l'Ouest. Le ministre se cache derrière la Commission canadienne des transports lorsque ses décisions profitent aux chemins de fer et il ne tient aucun compte des recommandations qui ne vont pas dans le sens des positions adoptées par les chemins de fer.

Le ministre a grandement terni l'image de marque de la division de l'Ouest de la Commission canadienne des transports. Les hypothèses sur lesquelles il se base pour tirer ses conclusions sont tout à fait fausses.

M. le Président: Je regrette d'avoir à signaler au député que son temps de parole a expiré.

* * *

[Français]

LE SÉNAT

LA NOMINATION DE M. CHARLIE WATT

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais simplement exprimer au nom des gens de la Côte Nord, principalement les Amérindiens et les Inuit, leur satisfaction à la nomination d'un des leurs au Sénat, M. Charlie Watt, de Fort-Chimo.

La première conférence constitutionnelle, suite à l'adoption de l'Acte constitutionnel du Canada, qui aura lieu au mois de mars, concerne effectivement le droit des autochtones. Alors, monsieur le Président, compte tenu du fait que M. Watt est originaire de la circonscription de Manicouagan, et compte tenu du fait qu'il a été un des leaders importants, malgré son jeune âge, dans l'évolution des dossiers autochtones envers le Canada et envers sa propre collectivité, je voulais profiter de l'occasion pour souligner l'immense plaisir que les Inuit ont eu au moment de la nomination de l'un des leurs.

Je pense, monsieur le Président, que tout le dossier autochtone est fondamental dans l'évolution même du Canada et qu'à ce titre la nomination de M. Watt à la Chambre haute constitue à ne pas en douter un acquis de valeur pour la représentation même des Inuit, et que de plus cela va ajouter énormément dans la profondeur des débats concernant les peuples qui habitent le Canada avec les Inuit et tous les autres qui forment le grand peuple canadien.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR UN DÉPOTOIR DE SUBSTANCES CHIMIQUES DES ÉTATS-UNIS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. Caccia) et son prédécesseur

ont tous deux déclaré que le dépotoir de la zone S sur la rive américaine de la Niagara constitue une plus grande menace pour les cours d'eau canadiens que toutes les autres lieux d'enfouissement découverts jusqu'ici en territoire américain. Le ministre a dit également que le nettoyage du dépotoir de la région S constituera une question prioritaire lors des entretiens de ses collaborateurs avec les représentants américains.

Ce dépotoir couvre une superficie de sept acres et il est situé à environ 300 pieds de la rivière Niagara. On estime que 63,000 tonnes de substances chimiques y sont enfouies. Tout récemment, selon un rapport émanant du ministère canadien de l'Environnement, certaines de ces substances chimiques se sont infiltrées dans la Niagara.

Aux termes d'un accord intervenu entre Hooker Chemicals et l'État de New York, la compagnie est tenue de prendre les mesures qu'un tribunal américain jugera raisonnables du point de vue technique et économique. Contrairement à l'accord de Hyde Park à l'occasion duquel les témoins ont été autorisés à témoigner devant le tribunal avant que ce dernier ne donne son approbation, les Canadiens et les Américains n'auront que 30 jours pour faire connaître leur réaction. L'accord et le problème lui-même sont trop compliqués et techniques pour que les organismes qui ont pour mission de préserver l'environnement puissent communiquer leurs observations dans ce délai. Il est indispensable que le gouvernement fédéral intervienne avant l'expiration du délai prévu en vue de protéger l'intérêt public du Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION KISSINGER

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, soit le 11 janvier, la Commission Kissinger sur l'Amérique centrale a présenté son rapport au président des États-Unis. Cette commission avait été créée par le président Reagan dans le but de réexaminer la politique américaine à l'égard de cette région. Malheureusement, le rapport est très décevant.

Bien que les auteurs aient recommandé que les États-Unis accordent à l'Amérique centrale une aide financière de 24 milliards de dollars sur une période de six ans, ils ont négligé de préciser comment cet argent devrait être réparti entre les secteurs militaire et économique, et quelle serait la part respective de chacun des six pays de la région. Mais le plus grave, c'est qu'ils ont recommandé que soit accrue l'aide militaire au Salvador, et maintenue l'aide financière aux troupes antisandinistes qui envahissent le Nicaragua. Ces recommandations laissent entendre que l'on continue à recourir à des solutions militaires pour régler les problèmes de l'Amérique centrale, au lieu de chercher à négocier un accord politique comme l'avait conseillé le groupe de Contadora.